

Fondation du Dunkerquois Solidaire

Appel à manifestation d'intérêt 2018

« Le Dunkerquois Solidaire pour l'Emploi », des activités d'utilité sociale pour lutter contre le chômage de longue durée

Le retour à l'emploi des personnes exclues du marché du travail est une priorité des États Généraux de l'Emploi Local (EGEL).

L'ampleur de ce défi appelle de nouvelles approches et des solutions innovantes. Et puisque les difficultés sociales d'un territoire pèsent souvent sur les entreprises (image, attractivité, difficultés de recrutement...), il est primordial de faciliter la coopération entre les acteurs publics et le secteur privé, par la mise en œuvre de projets communs au bénéfice de l'emploi local.

Pour permettre aux entreprises, à leurs dirigeants et à leurs salariés, d'agir concrètement pour le développement social et humain de notre territoire, la Communauté urbaine de Dunkerque s'est associée à la Fondation FACE et au Club d'entreprises FACE Flandre Maritime pour créer la Fondation du Dunkerquois Solidaire.

Qu'est-ce que la Fondation du Dunkerquois Solidaire ?

Créée en novembre 2016 sous égide de la Fondation Agir contre l'Exclusion, la Fondation du Dunkerquois Solidaire s'est donné plusieurs objectifs : la lutte contre les exclusions, les discriminations et la pauvreté, la solidarité territoriale, l'innovation économique et sociale, la culture et l'éducation populaire, le développement durable.

La Fondation du Dunkerquois Solidaire représente pour les entreprises et leurs dirigeants, l'opportunité de participer activement à la vie publique et d'intégrer des préoccupations d'innovation sociale dans leurs activités.

Qui participe au Comité Exécutif de la Fondation du Dunkerquois Solidaire ?

Le Comité Exécutif est composé des personnalités suivantes :

- Charles-Henri LOOTEN (Président)
- Patrice VERGRIETE, CUD, représenté par Isabelle KERKHOF (Secrétaire)
- Thierry BAMMEZ, Club FACE Flandre Maritime (Vice-Président), pouvant être représenté par Sylvie LEMOINE et Sylvie GUILLARDEAU
- Rafael PONCE, SUEZ
- Delphine LAGACHE, Croix Rouge (Vice-Présidente)
- Clément DEVILLERS, Fondation FACE
- Laurent MAHIEU, TRANSDEV- DKBUS
- Hervé COPPIN, GRDF

Quels projets pour la Fondation du Dunkerquois Solidaire ?

Le premier axe sur lequel se penche la Fondation du Dunkerquois Solidaire est l'emploi. L'objectif est de mettre en place des dispositifs innovants permettant l'accès à l'emploi et la lutte contre le chômage, en favorisant la coopération entre acteurs publics et privés. Par la suite, la Fondation du Dunkerquois Solidaire pourra investir d'autres champs de la solidarité territoriale et de l'innovation sociale.

« Le Dunkerquois Solidaire pour l'Emploi », premier dispositif soutenu par la Fondation

« Le Dunkerquois Solidaire pour l'Emploi » est le premier dispositif soutenu par la Fondation du Dunkerquois Solidaire. L'objectif est de mobiliser la solidarité territoriale pour créer et financer durant 3 ans des emplois d'utilité sociale dans des structures de l'agglomération dunkerquoise.

La Fondation du Dunkerquois Solidaire lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier des opérateurs volontaires pour expérimenter ce dispositif.

• **Objet de l'expérimentation**

Les structures volontaires doivent être porteuses de projets d'utilité sociale créateurs de lien social, accessibles aux personnes les plus démunies et répondant à un besoin collectif non satisfait à ce jour.

Les projets doivent permettre la création d'emplois stables accessibles aux personnes privées d'emploi depuis plus de 2 ans. Les bénéficiaires doivent avoir la volonté et l'envie de retrouver un travail et doivent être déjà investis bénévolement dans des actions d'utilité sociale.

Par le biais de ce dispositif, la Fondation du Dunkerquois Solidaire souhaite également expérimenter la mise en place de parcours d'insertion innovants avec l'appui d'un réseau d'entreprises citoyennes et solidaires (formation, découverte de la vie en entreprise, immersion, coaching, tutorat, parrainage).

Le nombre d'emplois créés dépendra du montant des dons collectés par la Fondation. Le financement des projets et des emplois sera garanti pendant 3 ans, ce qui apportera aux opérateurs de la stabilité, la possibilité de bâtir des projets dans la durée ainsi que l'opportunité de proposer un véritable projet d'intégration professionnelle pour les nouvelles recrues.

La Fondation du Dunkerquois Solidaire aura pour fonctions de :

- Collecter les fonds destinés au dispositif ;
- Sélectionner les opérateurs qui proposeront des emplois d'utilité sociale et embaucheront des chômeurs de longue durée ;
- Suivre les projets retenus dans une logique de parrainage (participation à la sélection des bénéficiaires, suivi des opérateurs et des bénéficiaires...) ;
- Permettre des partenariats entre les opérateurs et des entreprises ;
- Garantir le respect de la philosophie du dispositif.

• **Objectifs poursuivis**

Le territoire dunkerquois, fragilisé par les nombreuses souffrances liées au manque d'emploi, a besoin que l'on développe davantage d'actions d'utilité sociale, pour recréer du lien, réduire les fractures sociales et culturelles, et continuer à vivre ensemble. Redonner une valeur collective à des activités non rentables économiquement mais à haute valeur sociale est un des axes forts du dispositif « Le Dunkerquois Solidaire pour l'Emploi ».

Le territoire dunkerquois est riche d'un tissu associatif dense, dynamique et bien structuré. De nombreux partenariats sont noués entre les collectivités et les associations du territoire. L'objectif du dispositif est donc de permettre aux associations du territoire dunkerquois de proposer de nouvelles activités créatrices de lien social répondant à des besoins collectifs encore non pourvus par le secteur privé ou public et permettant de créer de nouveaux emplois.

Les personnes privées d'emploi depuis plus de deux ans sont les plus fragilisées par le contexte économique actuel. Et pourtant, certaines ont des compétences et une expérience qui ne demandent qu'à être exploitées et valorisées à nouveau. C'est pourquoi, les emplois créés devront être proposés à ces personnes.

- **Critères d'éligibilité**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à :

- Des associations loi 1901 ;
- Des centres sociaux sous statut associatif ;
- Des acteurs de l'économie sociale et solidaire, organisés sous forme de coopérative, mutuelle ou association ou agréés entreprise solidaire d'utilité sociale au titre de la loi du 31 juillet 2014 ;
- Ayant au moins un exercice comptable.

Les projets doivent avoir une dimension locale et avoir une utilité sociale sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Les opérateurs sélectionnés par le Comité Exécutif de la Fondation, seront répartis en 2 catégories :

- Les opérateurs dont les projets d'utilité sociale seront soutenus par la Fondation du Dunkerquois Solidaire.
- Les opérateurs dont les projets seront réorientés vers d'autres modes d'accompagnement de la Fondation ou de ses partenaires (CUD, Club FACE...).

Une attention particulière sera portée au respect :

- De la philosophie du dispositif « *Le Dunkerquois Solidaire pour l'Emploi* » et de l'objet social de la Fondation du Dunkerquois Solidaire sous égide de FACE ;
- De la procédure de recrutement et des critères de sélection des bénéficiaires ;
- De l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires ;
- Des modalités de suivi et de reporting.

Ces engagements seront repris de manière précise dans la convention signée entre la Fondation du Dunkerquois Solidaire et les opérateurs sélectionnés et conditionneront l'appui financier de la Fondation.

- **Ne sont pas retenus**

La Fondation du Dunkerquois Solidaire ne retiendra pas :

- Des projets portés par des entreprises privées « classiques » dans le cadre de leurs activités économiques habituelles ;
- Des projets qui entrent dans le champ concurrentiel ;
- Des projets mis en œuvre en dehors du territoire dunkerquois ;
- Des projets déjà engagés ou déjà réalisés à la date du dépôt du dossier.

Pièces à joindre au dossier de candidature

- Statuts + parution au JO + liste des membres du CA et du Bureau
- Ou Extrait K-BIS
- Ou SIRET
- Rapport d'activités de l'année précédente
- Derniers comptes approuvés
- Dernier rapport du Commissaire aux comptes, le cas échéant
- RIB
- Le budget prévisionnel 2018 de la structure
- Les attestations de cofinancement des autres contributeurs
- Fiche de poste de l'emploi créé

Processus de sélection

Si le projet est jugé recevable, il sera présenté par les opérateurs aux membres du Comité exécutif de la Fondation. Ce Comité jugera de leur capacité à expérimenter le dispositif « *Dunkerquois Solidaire pour l'Emploi* » en partenariat avec les membres du Comité Exécutif de la Fondation.

Conventionnement

A l'issue du processus de sélection, et dès lors que le montant de la collecte de dons le permettra, les opérateurs retenus seront amenés à signer une convention précisant les engagements de la Fondation et de l'opérateur (objectifs du projet, modalités financières du soutien, procédure de recrutement et de sélection, accompagnement, suivi et reporting...). L'un des membres du Comité Exécutif sera désigné afin d'assurer le suivi du projet et du ou des bénéficiaires dans une logique de parrainage. L'opérateur a 3 mois à l'issue de la signature de la convention pour engager la procédure de recrutement.

Contacts

- **Charles-Henri LOOTEN, Président de la Fondation du Dunkerquois Solidaire**
06 07 78 92 83 - ch@chlooten.com
- **Emmanuelle LEROY, CUD - Directrice de projet EGEL**
03 28 23 69 96 - emmanuelle.leroy@tud.fr
- **Géraldine DUCROCQ, CUD - Cheffe de projet EGEL**
03 28 62 72 76 - geraldine.ducrocq@tud.fr